



La solidarité en action

L'Essentiel de
l'activité 2025





Françoise Vis
Trésorière nationale

« À 80 ans d'existence, notre association conjugue l'expérience d'un engagement ancien et la résilience d'un mouvement fidèle à ses valeurs de solidarité. »

Cet anniversaire témoigne aussi de sa capacité à évoluer, à s'adapter aux réalités d'aujourd'hui et à anticiper les enjeux sociaux à venir.

Le Secours populaire mène depuis des décennies un combat résolu contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sous toutes leurs formes. Il s'appuie pour cela sur la générosité du public et déploie des actions concrètes sur l'ensemble des territoires, visant à garantir l'accès aux droits essentiels, notamment pour les personnes les plus éloignées des dispositifs existants ou en situation de grande précarité. L'année 2025 s'est inscrite dans cette dynamique avec une forte mobilisation collective. Rythmée par des temps forts comme la Journée des oubliés des vacances et les actions du 80^e anniversaire, elle a renforcé la visibilité du mouvement et généré des ressources importantes, consolidant nos moyens d'action sur le terrain au plus près des besoins.

Dans un contexte tourmenté et en constante évolution, le mouvement a su faire preuve de cohésion et d'adaptabilité face aux défis actuels. Cette force repose sur un principe clé : notre indépendance d'action, qui garantit notre liberté de priorisation, notre réactivité et notre capacité à agir au plus près des besoins du terrain. Forts de la confiance renouvelée de nos donateurs, nous poursuivons et renforçons nos interventions. Cette autonomie, associée à des ressources diversifiées et à un engagement bénévole toujours fort et renouvelé, fait du Secours populaire un acteur majeur de la solidarité depuis près de 80 ans. Dans cet esprit d'action partagée et de responsabilité collective, nous remercions l'ensemble de nos donateurs et partenaires : leur engagement, aux côtés des bénévoles et des équipes, permet de faire vivre concrètement cette solidarité au quotidien et de continuer à avancer ensemble au service de ceux qui en ont le plus besoin.



98

fédérations



656

comités locaux



98 000

bénévoles



La gouvernance au Secours populaire

L'élaboration collective et la décentralisation sont les principes moteurs de la gouvernance du Secours populaire, quel que soit l'échelon considéré.

Les instances de l'association élues tous les deux ans, lors des assemblées générales de comités, des congrès des fédérations et du Congrès national, sont composées exclusivement des personnes attributaires de la carte officielle d'animateur-collecteur bénévole. Cette carte donne droit à prendre des initiatives, faire des propositions, participer aux décisions et être partie prenante des directions de l'association à tous les niveaux territoriaux. Les directions du Secours populaire font vivre la démarche d'éducation populaire dans l'ensemble du mouvement en impliquant toutes celles et tous ceux qui le souhaitent. Chaque instance des comités et fédérations gère en autonomie et bénéficie d'un pouvoir de décision au plus près des lieux d'action, dans le respect des règles de gestion et des procédures communes à toute l'association. La direction nationale est assurée par le Comité national chargé de la bonne application des orientations décidées lors du Congrès national. Le Conseil d'administration et son émanation, le Secrétariat national, ont en charge la gestion de l'association.

L'Association nationale est quant à elle, au travers de ces instances, garante de la bonne organisation de la vie interne du Secours populaire. À ce titre, elle assure la mise en place du parrainage, accompagne la bonne organisation de la vie des instances dans les fédérations, coordonne et centralise les activités et édite les cartes pour l'ensemble des animateurs-collecteurs bénévoles du Secours populaire.

3
Nos
finances



Idriss

Bénévole au comité de Bussy-Saint-Georges

J'ai toujours voulu aider et m'investir dans une action concrète et humaine, mais surtout qui ait du sens. Ici, aucune journée ne se ressemble. C'est ce qui est plaisant lorsqu'on est bénévole au Secours populaire. Un jour, on va s'occuper des denrées alimentaires, le lendemain, on va organiser un atelier ou une braderie. On essaye de se diversifier. On apporte de l'aide variée pour essayer de pallier tous les aspects essentiels de la vie.

4
Nos
finances

Nos actions en France, en Europe et dans le monde



solidarité
alimentaire



accès aux soins
et à la prévention



fêtes de fin d'année



accès aux vacances



accès à la culture



accès au logement

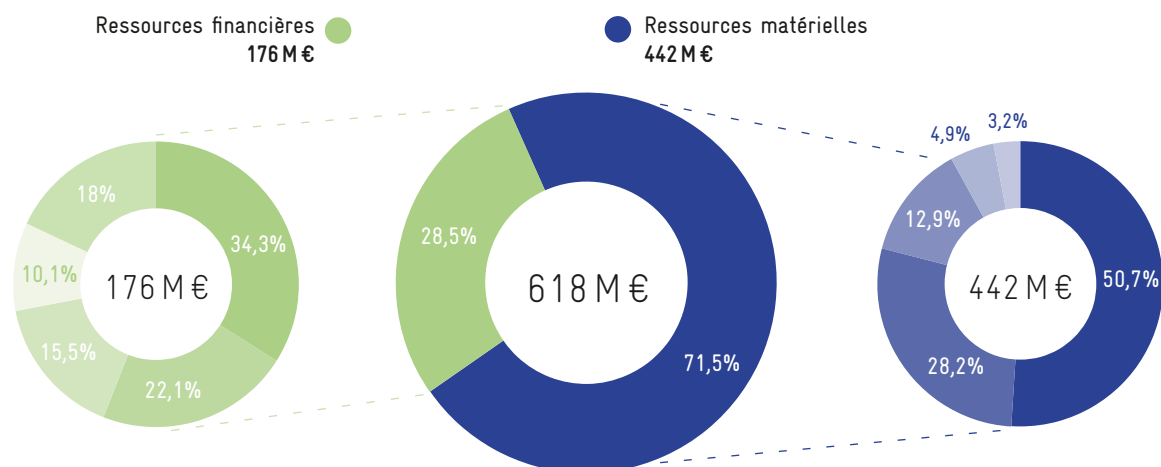


accès au sport



accompagnement
juridique

Répartition des ressources financières et matérielles en 2025



Répartition des ressources financières

- **34,3%** Produits de la générosité du public (dons, legs, mécénat)
60 M€
- **22,1%** Subventions
39 M€
- **15,5%** Produits d'initiatives de collecte (braderies, tombolas, manifestations, etc.)
27 M€
- **10,1%** Participations des destinataires de la solidarité
18 M€
- **18%** Autres produits divers (dont fonds dédiés)
32 M€

Répartition des ressources matérielles

- **50,7%** Bénévolat
224 M€
- **28,2%** Produits alimentaires
125 M€
- **12,9%** Dons en nature neufs
57 M€
- **4,9%** Prestations en nature
22 M€
- **3,2%** Affichage gracieux et communication
14 M€

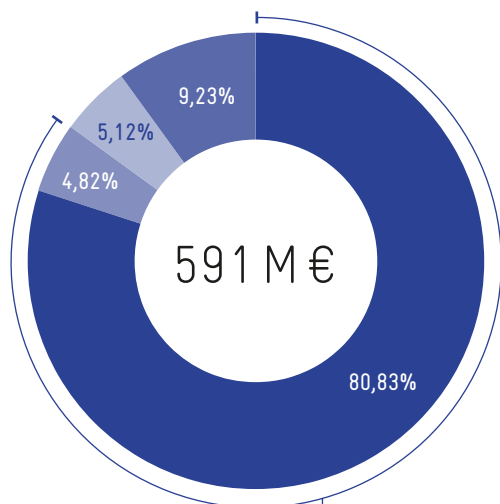
5
Nos
finances

Des ressources diversifiées

Le Secours populaire dispose d'une variété de sources de financement qui lui garantit son indépendance. Au-delà de la prééminence des dons matériels, des prestations en nature et du bénévolat, qui représentent **71,5%** de l'ensemble des ressources, il faut noter la diversité des ressources financières, composées de ressources issues de la générosité du public pour **34,3%** (réparties entre dons de particuliers, mécénat et legs), de subventions pour **22,1%**, de produits d'initiatives de collecte populaire (braderies, etc.) pour **15,5%**, d'autres produits divers pour **18%** qui sont constitués essentiellement d'utilisation des fonds dédiés collectés les années précédentes et de participations des destinataires de la solidarité pour **10,1%**, avec pour principe le non-assistanat et la préservation de la dignité.

Emploi des ressources financières et matérielles en 2025

Hors dotations aux provisions, résultat de l'exercice et reports en fonds dédiés*



- **80,83%** Actions de solidarité en France **478 M€**
- **4,82%** Actions de solidarité à l'étranger **28 M€**
- **5,12%** Frais de recherche de fonds **30 M€**
- **9,23%** Frais de fonctionnement **55 M€**

6
Nos
finances

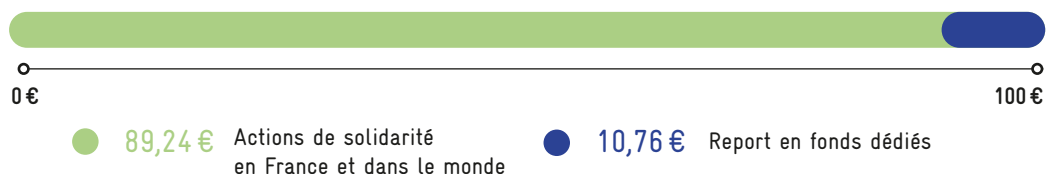
Les actions de solidarité
(missions sociales)
représentent

86%

des emplois matériels
et financiers en 2025.

* Les dotations aux provisions s'élèvent à 0,2 million d'euros en 2025. Le résultat de l'exercice est de 10,5 millions d'euros en 2025. Les reports en fonds dédiés sont des ressources spécifiques collectées en 2025 qui n'ont pas été totalement dépensées dans l'année (il peut s'agir de financements reçus pour plusieurs années) et que l'association s'engage à utiliser conformément aux souhaits des donateurs. Ils représentent 16,2 millions d'euros en 2025.

Avec 100€ de générosité du public



En 2025, les produits de la générosité du public ont été utilisés pour les actions de solidarité en France et dans le monde à hauteur de **89,2%** (soit 59 millions d'euros). Le solde a été reporté en fonds dédiés pour être utilisé l'année prochaine ou les suivantes afin de pérenniser les actions et respecter le souhait des donateurs.



Effet multiplicateur de la solidarité

Avec 100 € de recettes financières, le SPF a réalisé pour 317 € d'actions de solidarité matérielle et financière en France et dans le monde.



7
Nos
finances

Grâce à l'engagement des 98 000 bénévoles,
vos dons agissent.

L'effet multiplicateur, ou effet levier, illustre la complémentarité des solidarités financières et matérielles. Il est calculé à partir du montant de nos missions sociales en France et dans le monde (121 M€ de dépenses financières et 385 M€ de valorisation des contributions volontaires en nature). Cette somme est ensuite rapportée aux ressources financières utilisées en 2025 (160 M€, c'est le total des ressources financières diminué des reports de fonds dédiés sur l'année suivante). Ainsi, en 2025, pour 100 € reçus, le Secours populaire a réalisé l'équivalent de 317 € de solidarité matérielle ou financière. Ce ratio illustre précisément l'importance de la mise en mouvement du bénévolat et de la complémentarité nécessaire des différentes formes de solidarité populaire.

Cet effet multiplicateur permet chaque année au Secours populaire de mettre en œuvre de nombreuses actions de solidarité en France et dans le monde. Grâce à l'engagement des 98 000 bénévoles, vos dons agissent.



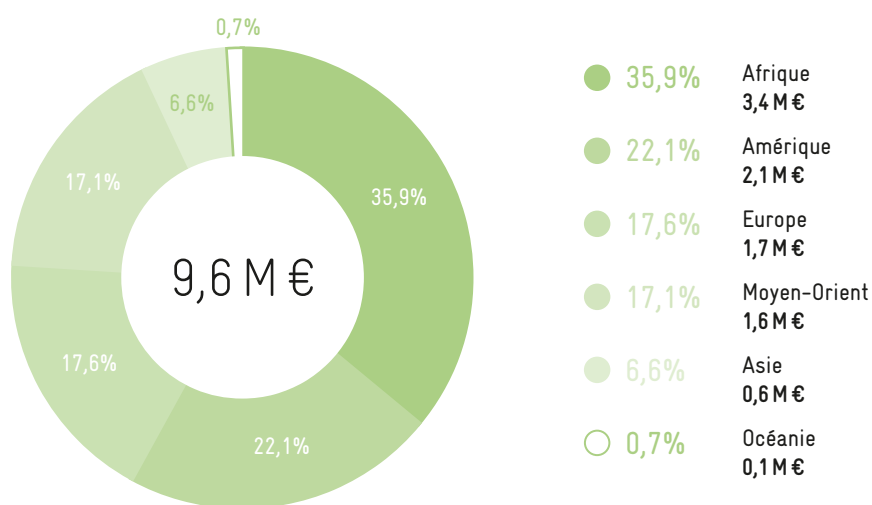
Les contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature représentent l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association des biens ou d'autres services à titre gratuit. Elles concernent notamment la valorisation des 8,4 millions d'heures de bénévolat, l'affichage gracieux, les prestations gratuites, les mises à disposition de locaux, les mises à disposition de salariés en mécénat de compétence, les produits alimentaires issus des collectes alimentaires ou du SEAA (Soutien européen à l'aide alimentaire), les dons en nature neufs. En 2025, elles représentent près de 442 millions d'euros, soit 71,5% du total des ressources dont 36% au titre du bénévolat en France et dans le monde.

8
Nos
finances

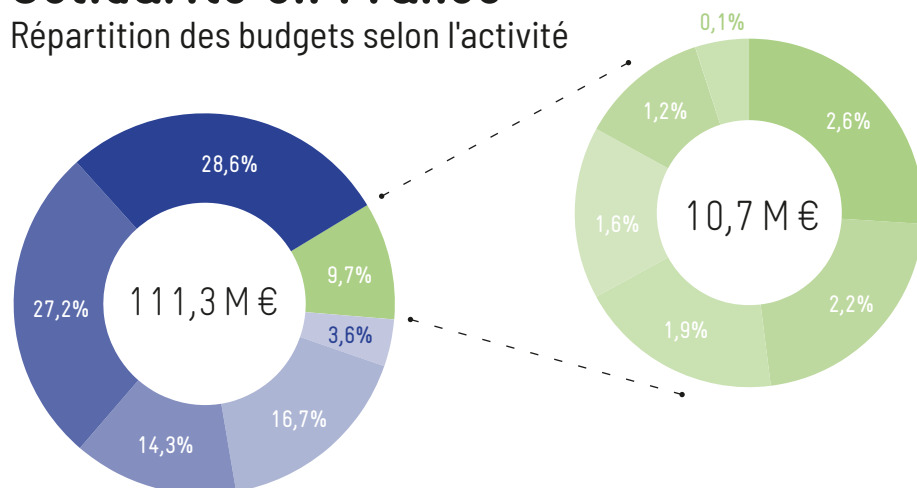
Solidarité dans le monde

Répartition des budgets selon la zone géographique



Solidarité en France

Répartition des budgets selon l'activité



- 28,6% Pauvreté précarité (permanences d'accueil, fracture numérique, éducation populaire, etc.) 31,8 M€
- 27,2% Alimentaire 30,3 M€
- 14,3% Animation du réseau solidarité en France 15,9 M€
- 16,7% Vacances et Journées bonheur 18,5 M€
- 3,6% Pères Noël verts 4 M€
- 9,7% Autres 10,7 M€

Autres :

- 2,6% Logement 2,9 M€
- 2,2% Loisirs, sport, culture 2,5 M€
- 1,9% Formation des bénévoles 2,1 M€
- 1,6% Santé 1,8 M€
- 1,2% Vestimentaire 1,3 M€
- 0,1% Urgences 0,1 M€

9
Nos
finances

Évaluation et contrôle des actions conduites

Les comptes annuels combinés du Secours populaire sont certifiés par un commissaire aux comptes chaque année. De plus, en 2025, ce sont 68 fédérations, comités locaux et conseil de région qui ont été contrôlés par un commissaire aux comptes.

Le Comité de la charte du don en confiance, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public, a renouvelé son agrément au Secours populaire en décembre 2025 pour une durée de 1 an.

Dans le cadre d'un financement de la Direction générale de la cohésion sociale, une évaluation de nos actions sur la pauvreté et la précarité est réalisée tous les 3 ans.

Pour les projets cofinancés par l'Agence française de développement, le Centre de crise et de soutien ou l'Union européenne, des audits sont réalisés systématiquement.

Patrimoine



60,7 M €

Locaux
Terrains et
bâtiments



6,2 M €

Matériel
logistique
Chambres
froides, racks de
stockage, etc.



6,2 M €

Matériel de
transport



0,6 M €

Matériel de bureau
et informatique

Trésorerie

10
Nos
finances

La trésorerie comprend les valeurs mobilières de placement et les disponibilités. Elle s'élève à 184,4 millions d'euros fin 2025, en augmentation de 4% par rapport à 2024. Ces fonds se retrouvent sur les comptes bancaires du Secours populaire au 31 décembre 2025. Cette trésorerie permet de faire face aux besoins à court et moyen terme pour assurer la pérennité des missions sociales de l'association.



Politique de réserves

Le Secours populaire a su se constituer des réserves suffisantes pour faire face aux aléas de collecte et aux événements exceptionnels. Lors de catastrophes naturelles ou d'urgences, elles permettent au Secours populaire de débloquer rapidement des fonds pour agir sur le terrain. Elles permettent aussi la continuité des actions de l'association en cas de situation financière difficile, due par exemple à une baisse des ressources. Le Secours populaire préconise comme règle de bonne pratique en matière de réserves de disposer de l'équivalent de 6 à 9 mois de dépenses globales pour les comités locaux et de 9 à 12 mois pour les fédérations départementales. Au niveau national en 2025, les réserves représentent 10 mois de dépenses globales.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés représentent les ressources qui n'ont pas été totalement consommées durant l'année 2025 et que l'association s'engage à utiliser conformément aux souhaits des donateurs. Fin 2025, les fonds dédiés représentent 43,5 millions d'euros et se composent principalement de : 6,8 millions d'euros pour l'aide alimentaire, 3,8 millions d'euros pour l'urgence cyclone à Mayotte, 2,8 millions d'euros liés à la guerre en Ukraine et ses conséquences, 2 millions d'euros pour l'urgence séisme au Maroc, 1 million d'euros en faveur de la Palestine. Enfin, 8,2 millions d'euros sont liés à des fonds (issus des associations, des fondations, des entreprises, des legs et assurances-vie) destinés à financer des immobilisations et amortissables au même rythme que les immobilisations financées.

Fonds propres et résultat de l'exercice

Les fonds propres s'élèvent à 210,5 millions d'euros, ils représentent 70% du total du bilan, ce qui témoigne du degré d'autonomie financière de l'association. Les fonds statutaires représentent 26,3 millions d'euros, les réserves pour projet associatif, 40,7 millions d'euros. Le report à nouveau est de 120 millions d'euros. L'ensemble concourt à la solidité financière de l'association, ainsi que les subventions d'investissements nettes qui s'élèvent à 13,1 millions d'euros. Le résultat de l'exercice s'établit à 10,5 millions d'euros en 2025, dont 3,3 millions d'euros sont des fonds issus de la générosité du public.

11
Nos
finances

Bilan simplifié (en millions d'euros)

Actif net	2025	2024
Immobilisations	88	84
Créances et stocks*	30	38
Disponibilités	84	86
Valeurs mobilières de placement	100	91
Charges constatées d'avance	0	2
Total	302	301
Passif net	2025	2024
Fonds propres	211	200
Écart de combinaison	0	0
Fonds reportés liés aux legs	11	13
Fonds dédiés	43	47
Provisions pour risques et charges	1	1
Dettes	36	40
Total	302	301

*dont le poste Charges constatées d'avance conformément à la réforme comptable ANC 2022-06 applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Nos partenaires

Entreprises et fondations d'entreprises



12
Nos
partenaires



13
Nos
partenaires

Institutions





Pour un monde plus juste et plus solidaire.

Faites un don, rejoignez-nous.

secourspopulaire.fr



Secours populaire français
9/11, rue Froissart
75140 PARIS Cedex 03

Merci de votre soutien. Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 75 % du montant de votre versement, dans la limite du plafond de 2000 € jusqu'au 31 décembre 2026. Au-delà de ce plafond, la réduction est de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.